## ENTENTE INTERDEPARTEMENTALE POUR LA PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS DE L'OISE, DE L'AISNE, DE L'AIRE ET DE LEURS AFFLUENTS

#### CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 09 DECEMBRE 2015

Le Conseil d'administration de l'Entente s'est réuni en séance plénière le 09 décembre 2015

TITULAIRES PRESENTS: 15

Mme Dominique ARNOULD	Mme Hélène BALITOUT	M. Noël BOURGEOIS
M. Thierry BUSSY	M. Michel CARREAU	Mme Nicole COLIN
M. Daniel DESSE	M. Christophe DIETRICH	M. J-F LAMORLETTE
M. Jean MARX	M. Claude MOUFLARD	Mme Arlette PALANSON
M. Philippe SALMON	M. Alphonse SCHWEIN	M. Gérard SEIMBILLE

#### SUPPLEANTS REPRESENTANT UN TITULAIRE ABSENT: 2

Madame Danièle COMBE représentée par Monsieur Gérard ABBAS Monsieur Eric DE VALROGER représenté par Monsieur Sébastien NANCEL

#### TITULAIRES MUNIS D'UN POUVOIR DE VOTE: 6

Monsieur Michel CARREAU a reçu un pouvoir de vote de Madame Caroline VARLET Madame Dominique ARNOULD a reçu un pouvoir de vote de Monsieur Yann DUGARD Monsieur Alphonse SCHWEIN a reçu un pouvoir de vote de Madame Monique DORGUEILLE Monsieur Jean-François LAMORLETTE a reçu un pouvoir de vote de Madame Isabelle JOCHYMSKI Monsieur Gérard SEIMBILLE a reçu un pouvoir de vote de Monsieur Alexandre PUEYO Monsieur Daniel DESSE a reçu un pouvoir de vote de Madame Chantal VILLALARD

#### TITULAIRES ABSENTS EXCUSES: 15

M Renaud AVERLY	Mme Danièle COMBE	Mme Sylvie COUCHOT
M. Eric DE VALROGER	Mme Monique DORGUEILLE	M. Yann DUGARD
M. Michel GUINIOT	Mme Isabelle JOCHYMSKI	Mme M. LARANGÉ-LOZANO
M. Alexandre PUEYO	Mme M-Astrid STRAUSS	M. Philippe TIMMERMAN
Mme Caroline VARLET	M. P-Jean VERZELEN	Mme Chantal VILLALARD

#### DELIBERATION N° 15-37

Relative au procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 03 novembre 2015

Après avoir délibéré,

#### LE CONSEIL, à l'unanimité:

• Approuve le procès-verbal de la séance du 03 novembre 2015

Relative à l'approbation de la décision modificative n°1 de la gestion 2015

Après avoir délibéré,

LE CONSEIL, à l'unanimité : Approuve la décision modificative n°1 de la gestion 2015 comme suit :

En dépenses :

Section de fonctionnement : 79 277 € Section d'investissement : 35 546 €

En recettes:

Section de fonctionnement : 79 277 € Section d'investissement : 35 546 €

#### DELIBERATION N° 15-39

Relative à la provision pour risque et charges

Après avoir délibéré,

• LE CONSEIL, à l'unanimité : Approuve la constitution d'une provision pour risques et charges exceptionnels d'un montant de 1 000 € dans le Budget primitif 2016 afin d'abonder le « fonds d'indemnisation agricole ».

#### DELIBERATION N° 15-40

Relative aux participations statutaires des Départements pour la gestion 2016.

#### Considérant

- Les statuts de l'Entente notamment ses articles 16 et 20.
- La tenue du débat d'orientation budgétaire, pour l'année 2016, lors du Conseil d'administration du 3 novembre 2015.

Après avoir délibéré,

- **Approuve** le principe d'une reconduite à l'identique des participations statutaires de l'année 2015 en prenant en compte la ventilation des actions dans les trois alinéas de l'article 16.
- **Approuve** les participations des Départements au budget primitif 2016 selon l'article 20 des statuts de l'Entente Oise-Aisne arrêtées à :

Département de l'Aisne :	605 747,02 €
Département des Ardennes :	230 501,64 €
Département de la Marne :	257 220,97 €
Département de la Meuse :	30 254,70 €
Département de l'Oise :	696 511,13 €
Département du Val d'Oise :	351 955,77 €

Relative à l'approbation du budget primitif 2016

Après avoir délibéré,

LE CONSEIL, à l'unanimité : Approuve le budget primitif 2016 comme suit :

En dépenses :

Section de fonctionnement : 2 473 691 € Section d'investissement : 1 361 980 €

En recettes:

Section de fonctionnement : 2 473 691 € Section d'investissement : 1 361 980 €

#### DELIBERATION N° 15-42

relative aux aides aux collectivités, opérations d'entretien et de restauration

Vu:

- Les engagements pris sur les programmes pluriannuels encore ouverts 2011 à 2015 ;
- La Loi MAPTAM instaurant une compétence GEMAPI à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;

Après avoir délibéré,

#### LE CONSEIL, à l'unanimité

- Fixe la date limite de réception des dossiers de demande de subvention au 31 mars 2016 ;
- Approuve l'ouverture d'une autorisation d'engagement de 350 000 € pour l'exercice budgétaire 2016

#### DELIBERATION N° 15-43

Relative à l'aide de l'Agence de l'eau aux journées de sensibilisation sur l'érosion et le ruissellement

• Vu le contrat d'animation technique des rivières du bassin de l'Oise 2013-2018 avec l'Agence de l'eau, Après avoir délibéré,

#### LE CONSEIL, à l'unanimité

• Autorise le Président à solliciter l'aide de l'Agence de l'eau au taux maximal pour l'organisation des journées de sensibilisation sur l'érosion et le ruissellement.

#### DELIBERATION Nº 15-44

Relative à l'approbation des mesures consenties en vue de la compensation en surface dans le cadre de l'acquisition des parcelles nécessaires à la réalisation du projet de Montigny-sous-marle

VU l'arrêté préfectoral de DUP en date du 19 décembre 2014,

VU l'ordonnance d'expropriation rendue le 22 juin 2015,

VU la délibération du Conseil d'administration de l'Entente Oise Aisne n°15-22 dans sa séance du 15 juin 2015 relative à la fixation des bases de prix d'acquisition et des indemnités d'éviction pour les besoins du projet de Montigny-sous-Marle,

VU les courriers de notification des offres de prix d'acquisition pour les parcelles situées dans l'emprise de la DUP du projet de Montigny-sous-Marle adressés aux propriétaires,

CONSIDERANT qu'il convient de privilégier la poursuite de la procédure d'acquisition amiable,

**CONSIDERANT** qu'un compromis a été trouvé avec les propriétaires et les exploitants sur la proposition des mesures de compensation,

Après avoir délibéré,

- APPROUVE les mesures consenties en vue de la compensation en surface dans le cadre de l'acquisition des parcelles nécessaires à la réalisation du projet d'aire d'écrêtement des crues de Montigny-sous-Marle, sur les bases suivantes :
  - Achat des parcelles au prix fixé par délibération n°15-22 soit 10.000 €/ha.
  - Recherche pendant 10 ans des terres libres sur les communes de Voyenne, Marle, Montigny sous Marle, Marcy sous Marle, Châtillon lès Sons, Houry, Saint Gobert, Lemé, Rogny et Saint Pierremont, avec le concours de la SAFER. Le ratio de compensation est de 1ha pour 1ha en propriété pour des terres de qualité équivalente et de 1,5 ha pour 1 ha en exploitation pour tenir compte de la fragmentation de l'exploitation et des parcours induits.
  - Tant que l'Entente n'a pas trouvé de terre en compensation, versement à l'exploitant d'une indemnité correspondant au manque à produire basée sur l'excédent brut d'exploitation tous les ans dans la limite de 10 ans (environ 1000 €/ha), et d'une indemnité de Droits à Paiement de Base pendant 2 ans.
  - Dans le cas où des terres sont trouvées à un prix raisonnable, l'Entente préempte si l'agriculteur se dit intéressé sur lesdits terrains. La proposition aux agriculteurs se fait sur la base d'une règle de priorité en fonction du % de SAU impacté par le projet. Deux options : soit l'agriculteur rachète au prix auquel l'Entente a préempté ; soit il ne veut que louer et dans ce cas l'Entente pourrait revendre en terre occupée.
  - A l'issue des 10 ans, si aucune terre n'est trouvée, la convention devient caduque. Si le montant de l'indemnité d'éviction (10.000 €/ha) n'est pas atteint, l'Entente procède au versement du solde.

Relative à l'approbation des baux précaires avec les exploitants des parcelles concernées par le projet de Montigny-sous-Marle et fixation du montant

VU l'arrêté préfectoral de DUP en date du 19 décembre 2014,

VU l'ordonnance d'expropriation rendue le 22 juin 2015,

VU l'article L411-2-3° du code rural et de la pêche maritime en vertu duquel les propriétaires de fonds agricole ont la possibilité de conclure une convention d'occupation précaire dérogeant au statut du fermage lorsque la destination agricole du fonds doit être changée,

**CONSIDERANT** que les parcelles concernées par l'ordonnance d'expropriation correspondent à ce critère puisque leur vocation agricole doit être changée,

**CONSIDERANT** que les travaux ne sont pas prévus avant 2017,

Après avoir délibéré,

#### LE CONSEIL, à l'unanimité :

- APPROUVE la conclusion d'un bail précaire (annexé) avec les exploitants en place sur les parcelles concernées par l'emprise de la DUP, pour un montant de 120 €/ha/an, dans la limite de 50 % du montant du bail en cours dûment justifié le cas échéant.
- AUTORISE le Président à signer les baux précaires

#### DELIBERATION N° 15-46

Relative à l'ouverture d'une autorisation de programme pluriannuelle pour la phase travaux du projet de Montigny-sous-Marle

VU l'avancement du projet d'aire d'écrêtement des crues de Montigny-sous-Marle,

**CONSIDERANT** que le projet est proposé dans la programmation 2015-2020 du Plan Seine et que le montant affiché a été réévalué,

Après avoir délibéré,

- APPROUVE l'engagement d'une autorisation de programme pluriannuelle concernant la phase travaux du projet d'aire d'écrêtement des crues de Montigny-sous-Marle pour un montant de  $8.168.000 \in HT$ ,
- AUTORISE le Président à solliciter auprès des partenaires (Etat, FEDER, Conseil régional de Picardie (Nord-Pas-de-Calais Picardie), Conseil régional Champagne Ardenne (Champagne Ardenne Lorraine Alsace) et Conseil régional d'Île-de-France) une aide aux taux les meilleurs.

Relative à la mise en place d'astreintes au sein des services de l'Entente Oise-Aisne.

#### Après avoir délibéré,

#### **CONSIDERANT:**

- Que la préparation des aménagements de l'Entente, nécessaire à leur bon fonctionnement, oblige les services à s'organiser pour disposer d'une disponibilité et d'une réactivité suffisantes lorsque les conditions météorologiques l'exigent;
- Qu'il n'est pas nécessaire de procéder à l'instauration d'une période d'astreinte de façon continue durant l'année mais d'être réactif dès lors que l'aggravation des conditions climatiques laissent présager l'éventualité de crues ;
- Que les agents des collectivités territoriales bénéficient d'une indemnité non soumise à retenue pour pension ou à défaut, d'un repos compensateur lorsqu'ils sont appelés à participer à une période d'astreinte;
- Qu'une période d'astreinte s'entend comme une période pendant laquelle, sans être à la disposition permanente et immédiate de son employeur, l'agent a l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail au service de l'administration, la durée de cette intervention étant considérée comme un temps de travail effectif ( ainsi que, le cas échéant, le déplacement aller et retour sur le lieu de travail);
- Que le Président de l'Entente doit être en mesure de mobiliser les agents des services ;
- Que tous les agents (non-titulaires et titulaires) des filières techniques et administratives sont concernés ;

#### Vu:

- Le décret n° 2005-542 du 19 mai 2005 relatif aux modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes dans la fonction publique territoriale;
- La délibération n° 09-25 ;

- **Charge** le Président de mettre en place une astreinte dans les services, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, selon les modalités suivantes :
  - o Le Président, lorsqu'il considère l'état de saturation des sols et au vu des prévisions météorologiques, peut décider de la mise en place effective des astreintes.
  - Les astreintes sont effectives à minima du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars de chaque année.
  - o Trois agents sont mobilisés à cet effet.
  - o Le temps passé en astreinte par les agents des filières techniques et administratives, sera rémunéré conformément aux textes en vigueur.
  - Le temps passé en intervention par les agents des filières techniques et administratives, sera compensé conformément aux textes en vigueur.
- **Autorise** le Président à prendre et à signer tout acte afférent.

Relative à l'aide au fonctionnement de l'Etat et de l'Agence de l'eau pour l'année 2016

 $VU\ le\ contrat\ d'animation\ technique\ des\ rivières\ du\ bassin\ de\ l'Oise\ 2013-2018\ avec\ l'Agence\ de\ l'eau,$ 

VU l'aide apportée par l'Etat pour la mise en œuvre de la Directive inondation,

VU la convention cadre du PAPI Verse,

Après avoir délibéré,

#### LE CONSEIL, à l'unanimité :

• AUTORISE le Président à solliciter pour l'année 2016 une aide au fonctionnement de l'Agence de l'eau d'un montant de 70.040 €, une aide de l'Etat de 16.000 € pour la mise en œuvre de la Directive inondation et une aide biennale de l'Etat pour l'animation du PAPI Verse d'un montant de 40.000 €.

#### PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 3 NOVEMBRE 2015

# ENTENTE INTERDEPARTEMENTALE POUR LA PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS DE L'OISE, DE L'AISNE, DE L'AIRE ET DE LEURS AFFLUENTS

## Procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 3 novembre 2015

Les membres du Conseil d'administration de l'Entente Oise-Aisne se sont réunis le 3 novembre 2015 à Laon à l'invitation de M. Gérard SEIMBILLE, Président de l'Entente.

#### **TITULAIRES PRÉSENTS: 22**

Mme Dominique ARNOULD Conseillère départementale des Ardennes M. Renaud AVERLY Conseiller départemental des Ardennes Conseillère départementale de l'Oise Mme Hélène BALITOUT M. Noël BOURGEOIS Conseiller départemental des Ardennes M. Thierry BUSSY Conseiller départemental de la Marne Conseiller départemental de l'Aisne M. Michel CARREAU Mme Nicole COLIN Conseillère départementale de l'Oise Mme Sylvie COUCHOT Conseillère départementale du Val d'Oise M. Eric DE VALROGER Conseiller départemental de l'Oise M. Christophe DIETRICH Conseiller départemental de l'Oise M. Yann DUGARD Conseiller départemental des Ardennes Conseiller départemental de la Meuse M. J-François LAMORLETTE M. Jean MARX Conseiller départemental de la Marne Conseiller départemental de l'Aisne M. Claude MOUFLARD Mme Arlette PALANSON Conseillère départementale de la Meuse M. Philippe SALMON Conseiller départemental de la Marne

Mme M-Astrid STRAUSS

M. Alphonse SCHWEIN

M. Gérard SEIMBILLE

Mme Caroline VARLET

M. Pierre-Jean VERZELEN

Mme Chantal VILLALARD

Conseillère départemental de la Marne

Conseiller départemental du Val d'Oise

Conseillère départementale de l'Aisne

Conseiller départemental de l'Aisne

Conseillère départementale du Val d'Oise

#### **SUPPLEANT REPRESENTANT UN TITULAIRE ABSENT: 2**

Madame Danielle COMBE représentée par Monsieur Gérard ABBAS Monsieur Michel GUINIOT représenté par Madame Nathalie JORAND

#### SUPPLEANT PRESENT MAIS NE PARTICIPANT PAS AUX VOTES: 1

Monsieur Sébastien NANCEL

#### TITULAIRES EXCUSÉS: 8

Mme Danièle COMBE Conseillère départementale de la Meuse M. Daniel DESSE Conseiller départemental du Val d'Oise Conseillère départementale de la Marne Mme Monique DORGUEILLE M. Michel GUINIOT Conseiller départemental de l'Oise Mme Isabelle JOCHYMSKI Conseillère départementale de la Meuse Mme M. LARANGÉ-LOZANO Conseillère départementale des Ardennes M. Alexandre PUEYO Conseiller départemental du Val d'Oise Conseiller départemental de l'Aisne M. Philippe TIMMERMAN

#### **DELEGATIONS DE POUVOIR: 4**

Monsieur Alphonse SCHWEIN a reçu un pouvoir de vote de Madame Monique DORGUEILLE

Madame Marie-Astrid STRAUSS a reçu un pouvoir de vote de Madame Isabelle JOCHYMSKI

Madame Chantal VILLALARD a reçu un pouvoir de vote de Monsieur Daniel DESSE

Monsieur Gérard SEIMBILLE a reçu un pouvoir de vote de Monsieur Alexandre PUEYO

#### PRÉSENTS AU TITRE DES SERVICES ADMINISTRATIFS: 14

M. Patrice LEROY
 M. Olivier CHARDAIRE
 M. Patrick BERNARD
 M. Daniel BOILET
 Paierie de l'Aisne
 DRIEE Ile de France
 DDT du Val d'Oise
 SPC Oise-Aisne

Mme Sabine CORCY
 M. Jany TUEUR
 M. Patrick MARTIN
 M. Laurent CLAEYS
 Conseil départemental de l'Oise
 Conseil départemental du Val d'Oise
 Association vivre au Bord de l'Oise

M. Yves TROCMÉ Association sauvegarde et nature Plessis-Brion

M. Jean-Michel CORNET Directeur de l'Entente Oise-Aisne

M. Pascal LAVAL Entente Oise-Aisne Mme Fanny PHILIPPE Entente Oise-Aisne Entente Oise-Aisne Entente Oise-Aisne

- M. de VALROGER constate que le quorum est atteint et ouvre la séance. Il informe du retard pris par M. SEIMBILLE et les délégués du Val d'Oise et, à la demande du président, il commence à conduire les débats.
- M. CORNET signale la présence M. NANCEL, délégué suppléant de l'Oise mais non doté d'un pouvoir. Il informe de la présence de M. LEROY, Payeur départemental, M. CHARDAIRE, DRIEE service de bassin, M. BERNARD, DDT du Val d'Oise, M. BOILET, SPC Oise Aisne, Mme CORCY, Conseil départemental de l'Aisne et M. TUEUR, Conseil départemental de l'Oise. Il signale enfin la présence de deux représentants d'associations de sinistrés de l'Oise.
- M. CORNET indique que le comité de pilotage Entente Agence de l'eau s'est tenu récemment comme chaque année et que la gestion des aides aux collectivités, qui fera l'objet d'un point inscrit à l'ordre du jour, ainsi que des journées de sensibilisation des élus, ont été évoquées.

Une réunion s'est tenue la semaine passée en sous-préfecture, relative à la recherche d'un maître d'ouvrage pour la réalisation d'un ouvrage de décharge sous la RD934 qui fait obstacle au bon écoulement des eaux en cas de crue sur le secteur de Varesnes et Pontoise-lès-Noyon (60). La Communauté de communes du pays noyonnais prendra la maîtrise d'ouvrage et sollicitera prochainement des aides auprès du Département et de la Région.

Mme BALITOUT indique avoir eu des difficultés à télécharger le rapport de séance.

- M. CORNET informe qu'il est difficile d'envoyer le rapport en pièce jointe du fait de sa taille. En cas de difficulté, il faut appeler au plus vite les services pour qu'une alternative soit trouvée avant la tenue de la séance (envoi papier ou réédition d'un lien).
- M. LAMORLETTE informe que les services départementaux n'ont pas reçu le rapport papier.
- M. CORNET rétorque que les services des conseils départementaux reçoivent dorénavant une version électronique dans un souci d'économie ; ceci leur permet d'ailleurs de recevoir le rapport plus vite et de pouvoir procéder plus confortablement à l'instruction de l'ordre du jour.

Mme VARLET précise qu'il est possible d'ouvrir le fichier sur une tablette.

#### PROCES-VERBAL DE LA SESSION DU 30 JUIN 2015

**M.** de VALROGER présente le projet de procès-verbal de la session du 30 juin 2015. Faute de demande de parole, il soumet le projet de délibération n°15–30 au vote. La délibération n°15–30 est adoptée à l'unanimité.

#### **ACTIONS**

- M. CORNET présente le programme de travaux 2016 en rivières domaniales non navigables comprenant une gestion sélective des embâcles, des replantations, une gestion des plantes invasives et la recréation de frayères. Pour intervenir sur le Domaine de l'Etat, nous devons approuver une convention annuelle de mandat donné par les trois préfets des territoires concernés.
- **M. BOURGEOIS** regrette que des atterrissements sous certains ponts, notamment à Attigny, Givry et Ambly-Fleury limitent les écoulements en crue tandis qu'il est interdit de les retirer. Des scarifications avaient été envisagées à une époque, il demande si une action ne pourrait être envisagée.
- M. CORNET précise que la Loi n'interdit pas l'enlèvement des atterrissements mais le soumet à autorisation. Dans le cas des arches de pont, l'enjeu est vraisemblablement éligible,

toutefois les dépôts reviendront rapidement. Aussi, il pense qu'une action d'enlèvement doit être accompagnée de la pose de déflecteurs pour favoriser l'auto-curage.

- M. SEIMBILLE s'excuse pour son retard et celui des délégués du Val d'Oise. Il remercie M. de VALROGER d'avoir présidé le début de la séance.
- M. SCHWEIN remarque que peu de dossiers de subvention pour l'entretien de cours d'eau, sur le département de la Marne, figurent dans le projet de délibération. Il s'interroge sur cette baisse sensible.
- M. SEIMBILLE précise que l'Agence de l'eau ayant limité ses subventions en cours d'année, des demandes ont été retirées.
- M. CORNET indique que l'examen des dossiers de demande de subvention n'a pas été accompagné d'arbitrages ou de priorisations pour entrer dans l'enveloppe votée. Seule l'application des nouveaux taux (globalement une diminution de 5% des taux d'intervention et l'absence d'aide pour la gestion des embâcles) votés lors de la précédente session, a affecté le montant des engagements.

Faute de demande de parole, **M. SEIMBILLE** soumet le projet de délibération n°15–33 au vote. La délibération n°15–33 est adoptée à l'unanimité.

Faute de demande de parole, il soumet le projet de délibération n°15–34 au vote. La délibération n°15–34 est adoptée à l'unanimité.

#### **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

- M. SEIMBILLE indique que le débat doit se regarder avec la nouvelle compétence GEMAPI en perspective. Lors du débat d'orientation budgétaire 2015, il avait été proposé de lisser les participations sur les prochains exercices de sorte que les engagements pris puissent être assurés. Le niveau avait été calé sur une baisse de –5% par rapport aux participations 2013.
- M. CORNET confirme le niveau de participations acté lors de l'exercice précédent, correspondant aux projets inscrits dans le Plan Seine. Des engagements ont déjà été pris sur le PAPI Verse, le site de Montigny-sous-Marle sera prochainement réalisé, ainsi que des études prospectives sur Longueil II et Vic-sur-Aisne. Le niveau des participations pourra être adapté à l'approche de la prise de compétence GEMAPI.

S'agissant de GEMAPI, il insiste sur les responsabilités attachées à une compétence obligatoire, notamment en matière de gestion des ouvrages de protection. Par ailleurs, les départements et régions devront se retirer de la compétence GEMAPI à l'issue de la période de transition de deux ans. Toutefois, ils peuvent intervenir sur les huit autres items cités à l'article L211–7 du Code de l'environnement comme par exemple le ruissellement et les coulées de boue (item n°4), qui semblent complémentaires de la lutte contre les inondations. De même, l'animation et la concertation (item n°12) relèvent typiquement des missions d'un EPTB.

Ainsi, il pense qu'une réflexion globale sur l'ensemble des composantes du grand cycle de l'eau serait à entreprendre.

La Loi NOTRe, adoptée cet été, a statué sur la perte de la clause de compétence générale des départements et régions. Notamment, il ne leur sera pas possible de financer la compétence GEMAPI. Il subsiste toutefois l'article L1111–10 du CGCT qui permet à un département d'apporter une aide aux communes ou leurs groupements pour tous projets (dont GEMAPI) mais sans possibilité de faire transiter de telles subventions à un organisme de bassin dont il serait membre, comme le fait l'Entente actuellement.

M. SEIMBILLE estime que la compétence GEMAPI soulève des questions complexes et que la recomposition de la gouvernance sera difficile. Il relate sa rencontre récente avec M. FICOTEAUX, président du Conseil départemental de l'Aisne, où ce sujet a notamment été

évoqué. Une fois les propositions d'évolution de l'Entente formulées, il se propose de rencontrer les présidents de conseils départementaux et les préfets, puis plusieurs EPCI particulièrement concernés avec les présidents de syndicats existants.

- **M. SCHWEIN** relate que la Loi NOTRe a de fortes incidences sur le périmètre des EPCIFP avec une diminution du nombre d'intercommunalités et la suppression de certains syndicats. Aussi il pense qu'il sera difficile de prendre position sur ces questions. Il se propose de s'abstenir.
- M. SEIMBILLE indique qu'il ne s'agit pas aujourd'hui d'approuver un schéma et que nous reviendrons sur ces sujets ultérieurement.
- M. CORNET convient que les évolutions de périmètres des EPCI en 2017, la prise de compétence GEMAPI par les EPCI en 2018, puis l'eau potable en 2020 sont autant d'obstacles à des échéances différentes et le parcours en est d'autant plus complexe.

Il pense que l'objectif à ce stade est d'avoir calé un schéma de gouvernance avant la prise de compétence GEMAPI.

- M. LAMORLETTE ne comprend pas comment les huit items de l'article L211–7 hors compétence GEMAPI pourraient être financés par les départements dès lors qu'ils n'ont plus la clause de compétence générale.
- M. CORNET précise que le L211–7 a été modifié par la Loi NOTRe ; cet article indique que « les collectivités et leurs groupements peuvent exercer etc. », de sorte que le Département et la Région peuvent se positionner en-dehors de GEMAPI malgré l'absence de clause de compétence générale.
- M. CORNET présente les trois catégories d'actions prévues à l'article 16 des statuts : alinéa a) relatif aux travaux en rivières, alinéa b) relatif à la lutte contre les inondations, alinéa c) relatif aux autres politiques, requérant l'unanimité des membres et des financements spécifiques.

Depuis plusieurs années, des discussions sont engagées avec le Département de la Marne au sujet de différentes typologies d'actions qui relèveraient de l'alinéa c) sans avoir fait l'objet d'un plan de financement adapté. L'analyse des exercices passés est en cours, conduisant à terme à des retenues sur les participations attendues de ce département ; s'agissant du prochain budget, il conviendra de ventiler sous forme de comptabilité analytique les différentes actions.

Par exemple, M. SEIMBILLE a rencontré six présidents d'EPCIFP sur l'unité hydrographique Oise moyenne (de La Fère (02) à Thourotte (60)) qui sont très intéressés, d'une part à confier la lutte contre les inondations à l'Entente au vu des enjeux sur ce territoire (TRI de Chauny-Tergnier-La Fère, PAPI Verse), d'autre part à initier une démarche SAGE sur ce périmètre. L'Entente étant un EPTB, elle doit porter la démarche dès lors que les acteurs locaux en font la demande. Il s'agirait concrètement de recruter un animateur SAGE (aide de l'Agence de l'eau à 50%) et de porter la maîtrise d'ouvrage de l'étude (aide de l'Agence de l'eau à 80%). Plus tard, la mise en œuvre du SAGE serait assurée par une structure locale à créer sur l'ensemble du périmètre, qui pourrait par exemple être le maître d'ouvrage des travaux GEMA.

Si la Commission locale de l'eau (CLE) est créée dans le courant de 2016, l'Entente devra supporter les premières dépenses comme le recrutement de l'animateur SAGE en charge de la réalisation du cahier des charges de l'étude. Ces dépenses relèvent clairement de l'alinéa c) des statuts et devront faire l'objet, a priori, d'une participation spécifique des départements de l'Oise et de l'Aisne directement concernés.

M. SEIMBILLE pense que cette action pourrait difficilement recevoir un accord unanime des départements membres pour la financer, aussi il pense qu'un financement assuré par les deux seuls départements concernés est plus adapté. Ceci sera précisé au moment du vote du budget.

Il regrette que des tensions soient nées sur ces questions d'actions périphériques a posteriori, rendant la production d'une comptabilité analytique très difficile après coup ; les discussions engagées entre services semblent aller vers une résolution du problème avec la bonne volonté de tous. S'agissant de l'exercice 2016, il se dit favorable à une présentation adaptée du budget.

- M. LAMORLETTE demande confirmation de la lecture de l'article 16c : il se dit favorable au portage d'un SAGE sur l'unité hydrographique Oise moyenne et demande s'il est bien envisagé un financement par les deux seuls départements concernés.
- M. SEIMBILLE confirme que seuls les départements qui le souhaitent participeront au financement de cette action.
- M. CORNET en vient aux aides aux collectivités. Après une enveloppe 2015 limitée à 450.000 € et totalement attribuée, il sera proposé de limiter les engagements 2016 à 350.000 €. Les demandes seront largement fonction de la capacité de l'Agence de l'eau à aider des travaux d'entretien en 2016 puisque plusieurs demandes 2015 seront sans doute reconduites, le cas échéant.

Le fonds d'indemnisation agricole, abondé pour honorer les engagements de l'Entente sur les différents sites d'écrêtement des crues, est aujourd'hui correctement doté, de sorte qu'il sera proposé d'y apporter une somme symbolique pour que la dépense continue à figurer au budget et ne pas, ainsi, perdre la mémoire de nos engagements vis-à-vis de cette profession.

- **M. BUSSY** demande ce que deviendra le fonds d'indemnisation agricole au-delà de la prise de compétence GEMAPI.
- M. SEIMBILLE évoque plusieurs hypothèses. Il serait par exemple possible de transformer l'Entente, actuellement institution interdépartementale, en syndicat mixte ouvert, par la seule modification de sa nature juridique ; cette mutation serait immédiatement suivie d'une révision des statuts permettant de définir les modalités d'accueil des EPCIFP et le rôle des départements au regard des nouvelles compétences. Il serait aussi possible d'aller vers une dissolution de l'Entente et une recréation d'un syndicat mixte ouvert.
- M. CORNET précise que, dans l'hypothèse d'un transfert de la gestion des ouvrages, il y aurait aussi transfert des engagements pris et donc des moyens afférents ; le fonds suivrait à la collectivité assurant la gestion des ouvrages.

Faute de demande de parole, **M. SEIMBILLE** clôt le débat et l'assemblée donne acte de la tenue du débat à l'unanimité.

#### **ACTIONS**

M. CORNET rappelle que les aides de l'Entente Oise Aisne devront s'arrêter à moyen terme et, quelle que soit la forme juridique de la structure qui prendra le relai de l'Entente, il conviendra d'assurer les engagements pris sans avoir l'assurance de disposer de recettes sur ces années de transition. Aussi, l'Entente a commencé à limiter ses engagements qui courent classiquement sur environ deux ans.

Il présente les dossiers ayant reçu un avis favorable du comité technique, représentant, au vu des décisions d'aides prises précédemment, un montant de 450.000 € moyennant une diminution de 5% des taux d'intervention et l'absence de soutien à l'enlèvement des embâcles.

M. SEIMBILLE se réjouit de ne pas avoir eu à prioriser les dossiers.

Faute de demande de parole, M. SEIMBILLE soumet le projet de délibération n°15–32 au vote. La délibération n°15–32 est adoptée à l'unanimité.

- M. CORNET présente les actions de réduction de la vulnérabilité inscrites au PAPI Verse et notamment les actions engagées à ce stade comme l'aide aux diagnostics à l'habitat. Il est proposé d'apporter une aide de 80% aux diagnostics à l'activité économique, supportée par l'Entente et la commune de Guiscard.
  - M. SCHWEIN annonce que la délégation de la Marne votera contre.
- **M. SEIMBILLE** rappelle que le PAPI Verse a été adopté à l'unanimité et jusqu'à présent, les diagnostics ont toujours reçu un accueil unanime. Il estime que de telles actions relèvent de la lutte contre les inondations et donc de l'alinéa b) de l'article 16 des statuts. Il demande à M. SCHWEIN quelle est sa lecture statutaire de cette action.
  - M. SCHWEIN indique, après réflexion, que la délégation de la Marne s'abstiendra.
- M. de VALROGER signale qu'il a représenté récemment M. SEIMBILLE pour l'inauguration du panneau à message variable de la commune de Guiscard ; il témoigne que les habitants, huit ans après le sinistre de juin 2007, sont toujours très traumatisés et il a pris la mesure de l'utilité des actions portées par les acteurs dont l'Entente.
- **M. SEIMBILLE** relate une de ses visites à Guiscard et se dit impressionné par la hauteur atteinte par la crue sur la place centrale de la ville, identifiée par le repère de crue (environ 1,70m).
- **M. SCHWEIN** indique que l'imputation de cette action sur l'article 16c n'est pas évidente et les marnais voteront donc contre.
- M. BUSSY ajoute que ce vote ne remet pas en cause l'intérêt de l'action, mais elle a une portée très localisée et le département concerné pourrait la soutenir seul.

Faute de demande de parole, **M. SEIMBILLE** soumet le projet de délibération n°15–35 au vote. La délibération n°15–35 est adoptée à la majorité (5 votes contre : Mme DORGUEILLE, M. BUSSI, M. MARX, M. SALMON, M. SCHWEIN).

- M. CORNET rappelle que la digue de Varesnes a été arasée et des mesures d'urgence pour protéger les habitations ont été proposées : batardeaux, clapets etc. Lors de la session du 30 juin, l'assemblée a approuvé l'aide apportée à ces dispositifs qui peuvent recevoir un soutien du Fonds Barnier. Hélas, nous avions délibéré sur l'hypothèse d'un taux d'aide du fonds Barnier de 50%, qui ne vise que les collectivités. Pour les acquisitions supportées par les particuliers, le taux n'est que de 40%, aussi il convient d'ajuster le plan de financement.
- **M. SCHWEIN** indique que les marnais n'avaient pas voté la délibération initiale lors de la session du mois de juin, aussi ils ne voteront pas cette délibération.

Faute de demande de parole, **M. SEIMBILLE** soumet le projet de délibération n°15–36 au vote. La délibération n°15–36 est adoptée à la majorité (5 votes contre : Mme DORGUEILLE, M. BUSSY, M. MARX, M. SALMON, M. SCHWEIN).

M. SEIMBILLE procède à quelques informations et signale notamment la tenue, le 2 décembre, d'un colloque organisé par l'AFEPTB sur les aspects juridiques de la compétence GEMAPI, auquel peuvent participer les administrateurs qui le souhaitent.

L'ordre du jour étant épuisé, M. SEIMBILLE lève la séance.

	DEPENSES  Libellés  Prelèvement en faveur de la section d'investissement  Dotations aux annofits sements	A POST STATE OF STATE	SECTIO	SECTION DE FONCTIONNEMENT				
	DEPENSES  Libellés  ment en faveur de la section d'investissement lis aux amortissements	l			TIONNEMENT			
	Libellés  ment en faveur de la section d'investissement les aux annotissements				RE	RECETTES		
60612 60612 60612 60613 60632 615214 6262 616 617 617 617 617 617 617 615 63612 83612 83612 83612 83612 83612 83612 83612 83612 83613 8361	ment en faveur de la section d'investissement is aux amortissements	Clean volume	Nouvelles propositions crédits paiements	Crédit 2015	Chapitre Article Libellés	Crédit 2015	Nouvelles propositions crédits paiements	Crédit 2015
60612 60612 60611 60632 616211 6262 616 617 617 617 617 617 618 617 617 617 617 617 617 617 617 617 617	ment en faveur de la section d'investissement is aux amortissements	PARTIC	IPATIONS DE	3 DEPARTEMEN	PARTICIPATIONS DES DEPARTEMENTS MEMBRES DE L'ENTENTE			-
680 600 600 600 600 600 600 600 600 600	is aux amortis sements	98 083		98 083 1				
615 623 663 663 663 663 663 663 663 663 663		200 000	8 000	708 000 2	74 7473 Participations Départements	2 1	2 176 597	2 176 597
615								
600 600 615 615 66 66 66 66 66 67 67 67 67 67 67 67 67	Sous total	798 083	ENTRETI	EN DE LONGUE	8 UUU 8 UU 08 U 08   4   SAINTE-MARIE	7.7	71/6 59/	71/6 99/
615 615 615 615 615 615	The certain the ce	C		000	Participations communes / entretien Longuell-Sainte-	L	200	90
615 615 66 67 67 68 63 63 63 63 64 63 64 64 65 65 65 65 65 65 65 65 65 65 65 65 65		100						3
615 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6	Foumitures petits équipements	1 000		1 000 7				
66.636	n site	112 000	4 000	116 000 8				
615	Frais de télécommunications	1 000		1 000 9				
615	Primes d'assurances	100		100 10				
633 634 645 660 660 660 662	Certification ouvrages	11 900		11 900 11				
636 636 636 636 636 645 660 660 660 662 662	Etudes désensablage buses	14 000		14 000 12				
615	Suivi des parcelles agricoles	4 700	4 700	9 400				
615	oncières	6 000		6 000 14				
615212 60612 6262	Sous total LONGUEIL SAINTE MARIE	153 600	8 700	162 300 15	Sous total LONGUEIL SAINTE MARIE		95 581	0 95 581
615212 60612 6262				ENTRETIEN DE PROISY	PROISY			
6262	u	46 500		46 500 16	7474 Participations communes / entretten Proisy		12 720	12 720
6262	Energie - Electricité	2 000		2 000 18				
	Frais de télécommunications	2 200		2 200 19				
617	Certification ouvrages	5 500		5 500 20				
60632 Foumitu	Fournitures et petits équipements	2 000		2 000 21				
616 Primes o	Primes d'assurances	700		700 22				
63512 Taxes foncières	ncières	250		250 23				
Sot	Sous total PROISY	59 150	0	59 150 24	Sous total PROISY		12 720	0 12 720
			Ö	SEUIL PASTEUR (ETUDES)	(ETUDES)			
011 617 Frais d'études	studes	195 000		195 000 25	74 74788 Financement AESN	-	195 000	195 000
				26				
Sous to	Sous total SEUIL PASTEUR	195 000	0	195 000 27	Sous total SEUIL PASTEUR	-	195 000	0 195 000

RESERVE ECOLOGIQUE DE L'OIS'EAU	Chapitre Article Libellés Crédit 2015 propositions Crédit 2015 crédit 2015 propositions crédits paiements	DEPENSES RECETTES	SECTION DE FONCTIONNEMENT	DM 1 2015		Nouvelles proposition crédits paiement		Libellés	IS'EAU	CTIONN Chapitre Chapitre	DM 1 2015   SECTION DE FONCTIONNEMENT	Nouvelles propositions crédits paiements paiements RESER 4000 4000 7000	Crédit 2015 1 500 20 000 21 500 21 500 4 20 000 4 000	Fourniture petits équipem Entreten réserve écologie us total de la réserve Lenegje / électricité / sonc Etudes larage / sondes Frais de télécom / sondes	Article 60632 61521 Son 60612 617 6158	Chapitre 011 - 011 -
	RESERVE ECOLOGIQUE DE L'OIS'EAU	Libellés Crédit 2015 propositions crédits paiements paiements RESERVE ECOLOGIQUE DE L'OIS'EAU	DEPENSES       Nouvelles     Nouvelles     Crédit 2015     Nouvelles       Paiements     Paiements     Crédit 2015     Crédit 2015     Paiements	SECTION DE FONCTIONNEMENT  DEPENSES  Crédit 2015  Crédit	0		0	IQUES	SRAPHI	8 HYDROG	24 000 28 25 500 30 25 500 30 3 700 38 4 2000 37 7 7 000 56 700 38		21 500 22 0000 21 500 3 700 42 000 4 9 700	Fourniture petits équipements  Entretien réserve écologique  Sous total de la réserve l'Ois'eau  Energie / électricité / sondes pluviomètre  Etudes larage / sondes Frais de télécom / sondes pluviomètres  Frais de télécom / sondes pluviomètres  Entretien sondes et pluviomètres  Sous total acquisitions données		110
	RESERVE ECOLOGIQUE DE L'OIS'EAU	Libellés Crédit 2015 propositions crédits paiements paiements RESERVE ECOLOGIQUE DE L'OIS'EAU	DEPENSES       Libellés     Crédit 2015 palements     Crédit 2015 palements	SECTION DE FONCTIONNEMENT       RECETTES       DEPENSES     Crédit 2015       Crédit 2015     Crédit 2015     Crédit 2015     Crédit 2015     Crédit 2015     Crédit 2015     Nouvelles       Propositions crédits     Crédit 2015     Crédit 2015     Crédit 2015     Propositions crédits       Paiements     RESERVE ECOLOGIQUE DE L'OIS EAU						8	1 500 2		1 500	Fourniture petits équipements		011

					DM 1 2015	015				
				SECTIC	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TIONNEN	IENT			
		DEPENSES					RECETTES	TTES		
Chapitre Article	Article	Libellés	Crédit 2015	Nouvelles propositions crédits	Crédit 2015	Chapitre Article	ticle Libellés	Crédit 2015	Nouvelles propositions crédits	Crédit 2015
				FONC	FONCTIONNEMENT DES SERVICES	DES SERVICE	S			
	60611	Eau	300		300	74	74788 Participation AESN +solde conv 2014	55 000	13 000	000 89
	60612	Energie - Electricité	3 600		3 600 40	0				
	60622	Carburant	6 000		6 000	1				
	60623	Almentation	700		700 42	74	7477 Etat PAPI VERSE animation	2 000	0	2 000
	60632	Fournitures et petits équipements	5 000		5 000 43	3				
	6064	Fournitures administratives	5 000		5 000	74	74777   Participation AESN MOE (DNN)	8 000	-8 000	
	611	Contrats prestations services	6 500		6 500 45	2				
	6132	Locations immobilières	1 500		1 500 46	74	74718 Participation ETAT (Directive)	16 000	0	16 000
	6135	Locations mobilières	3 000		3 000 47	_				
	61551	Entretien matériel roulant	4 200		4 200 48	013	6419 Remboursement contrat risques statutaires		21 000	21 000
	61522	Entretien cours guynemer	3 000		3 000 49	0				
	6156	Maintenance	3 000		3 000 50	0				
	616	Primes d'assurance	20 100		20 100 51	1 002	Excédent fonctionnement 2014 reporté	1 236 069	9	1 236 069
	617	Frais d'études ( dont excédent reporté)	435 958		435 958 52	2				
	6182	Documentation générale et technique	1 500		1 500 53	3				
011	6184	Versement à des organismes de formation	2 500		2 500 54	4				
	6185	Frais de colloque et séminaires	5 300		5 300 55	2				
	6185	Journées pédagogiques élus	12 000		12 000 56	9				
	6225	Indemnité au comptable	1 400		1 400 57	7				
	62268	Autres honoraires, conseils	10 000		10 000 58	8				
	6231	Annonces et insertions	2 000		2 000 59	6				
•	6233	Foires et expositions	15 000		15 000 60	0				
	6234	Réceptions	9 2 0 0		9 200 61	-				
	6236	Catalogues, imprimés et publications	42 800		42 800 62	2				
	6251	Voyages, déplacements et missions	7 100		7 100 63	3				
	6261	Frais d'affranchissements	7 300		7 300 64	4				
	6262	Frais de télécommunications	8 000		8 000 65	2				
	627	Services bancaires et assimilés	100		100 66	60				
	6281	Concours divers	10 400		10 400 67	7				
	6283	Frais de nettoyage des locaux	5 500		5 500 68	8				
	6288	Autres services extérieurs	400		400 69	6				
		Sous total chapitre 011	638 358	0	638 358 70	0				

					DM 1 2015	015				
				SECTIC	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TIONNEM	IENT			
		DEPENSES					RECETTES	S		
Chapitrı	Chapitre Article	Libellés	Crédit 2015	Nouvelles propositions crédit 2015 praiements	Crédit 2015	Chapitre Article	icle	Crédit 2015	Nouvelles propositions crédits paiements	Crédit 2015
	6336	Cotisations au CNFPT et CDG	8 200		8 200 71	ч				
	6331	Taxe transport	2 200		2 200 72	72				
	6451	Cotisations à L'URSSAF	100 000		100 000 73	73				
	6453	Cotisations CNARCL	73 100		73 100	74				
012	6454	Cotisations ASSEDIC	10 800		10 800 7	75				
) i	6455	Cotisations pour assurance de personnes	21 400		21 400 76	9.				
	6475	Médecine du travail	1 000		1 000 77	7				
	6488	Autres charges de personnel	20 900		20 900 78	82				
	6411	Traitements et primes personnels titulaires	332 900	21 000	353 900 79	6,				
	64131	Rémunération personnel non titulaire	170 000		170 000 80	30				
		Sous total chapitre 012	740 500	21 000	761 500 81	31				
65	6574	Subvention COS	2 000		2 000 82	SH				
	Sou	Sous total fonctionnement des services	1 380 858	21 000	1 401 858 83		Sous total fonctionnement des services	1317 069	26 000	1 343 069
	;		-					-		

					DM 1 2015	015					
				SECTIO	SECTION DE FONCTIONNEMENT	NOIL	NEME	-			
		DEPENSES						RECETTES			
Chapitre	Chapitre Article	Libellés	Crédit 2015	Nouvelles propositions crédits paiements	Crédit 2015	Chapit	Chapitre Article	Libellés	Crédit 2015	Nouvelles propositions crédits paiements	Crédit 2015
				AIDES ,	AIDES AUX COLLECTIVITES LOCALES	IVITES L	OCALES				
65	65738	Aides 2015 aux collectivités	000 006	-100 000	800 000	84 74	74788	 74788   Participations Agence de Ieau	94 000		64 000
65	65738 / 15	Autorisation d'engagement gestion 2015 aides aux 65738 / 15 collectivités		100 000	100 000 85	85 74	7473	Convention délégation gestion des Aides de l'Aisne	120 000	29 000	179 000
					3	86	7718	Subventions trop versés (Serre Amont)		4 277	4 277
	Sous tota	Sous total subventions versées aux collectivités	000 006	•	000 006	87			184 000	63 277	247 277
			Δ.	ROGRAMME L	PROGRAMME DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE	N DE LA	<b>VULNER</b>	ABILITE			
011	617	Etudes / diagnostics vulnérabilité	4 000	4 000	88 0008	88					
65	65734	Subventions travaux vulnérabilité	17 000	-4 000	13 000	89 74	7474	Financements diags et travaux particuliers et communes	8 000		8 000
	Sous total	Sous total programme réduction de la vulnérabilité	21 000	0	21 000 90		Sous total	Sous total programme réduction de la vulnérabilité	8 000	0	8 000
					PAPI VERSE	RSE					
	60632	AXE 1 repère de crues (Muirancourt)	1 000		1 000 8	91 74	7471	Participation ETAT	41 100		41 100
	617	AXE 1 expo itinérante (volet Verse)	23 000		23 000 8	92 74	7474	Participations communes	11 262		11 262
	617	AXE 5 Vulnérabilité diagnostics	116 400		116 400 8	93 74	74788	74788 Participations bailleurs sociaux	8 760		8 760
					0	94 74	7474	Participation commerces	18 240		18 240
		Sous total PAPI Verse	140 400	0	140 400 95	96		Sous total PAPI Verse	79 362	0	79 362

					DM 1 2015	2015					
				SECTIO	SECTION DE FONCTIONNEMENT	CTIONNE	MEN	F			
		DEPENSES						RECETTES			
Chapitre	Chapitre Article	Libellés	Crédit 2015	Nouvelles Crédit 2015 propositions crédits paiements	Crédit 2015	Chapitre Article	Article	Libellés	Crédit 2015	Nouvelles propositions crédits paiements	Crédit 2015
			3	TTE CONTRE	LUTTE CONTRE RUISSELLEMENT (PLANTATION HAIES)	ENT (PLANT	LATION	HAIES)			
	8909	Achat haies PAPI Verse	20 050	7 000	27 050 96	74	74788 F	74788 Participations Agence de l'eau	16 525	-10 000	6 525
	8909	Achat haies Aizelles		000 9	6 000 97	97					
	61524	Frais d'entretiens et d'installations	13 000	-13 000	0	86					
	6228	Frais DIG et procédure	14 600		14 600 99	66					
	6574	Indemnisations perte de récolte	1 240		1 240 100	001					
	Sou	Sous total lutte contre le ruissellement	48 890	0	<b>48 890</b> 101	101	Sons	Sous total lutte contre le ruissellement	16 525	-10 000	6 525
	_				AUTRES	SI		-		_	
89	6875	Dot provisions risques et charges	30 000		30 000 101	101					
011	60632	Programme de pose de repères de crues	20 000	-4 000	16 000 102	102					
022	022	Dépenses imprévues	256 673	34 577	291 250 103	103					
29	6718	indemnisations servitude exploitant	10 000		10 000 104	104					
	101	TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT	4 084 854	79 277	4 164 131 105	105	TOTA	TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT	4 084 854	79 277	4 164 131

				DM 1 2015	12	015				
			SECT	SECTION D'INVESTISSEMENT	IVES	STISSE	MENT			
	DEPENSES	0					RECETTES			
Chapitre / Article		BP 2015	Nouvelles propositions crédits paiements	Crédit 2015 n°ligne Chapitre / Article	n°ligne	Chapitre / Article	Libellés	BP 2015	Nouvelles propositions crédits paiements	Crédit 2015
					-	021	Prélèvement venant de la section de fonctionnement	98 083		98 083
		TRAVAUX EN	RIVIERES DO	MANIALES SC	OUS MA	ÎTRISE D'C	RAVAUX EN RIVIERES DOMANIALES SOUS MAÎTRISE D'OUVRAGE ENTENTE			
458114	Travaux en rivières programme 2014	218 823		218 823	2	458214	Financement programme 2014	247 891		247 891
458115	Travaux en rivières programme 2015	400 000		400 000	3	458215	Financement programme 2015	266 667		266 667
458211	Trop perçu FEDER programme 2011		1 977	1 977	4	458213	Financement programme 2013	45 685		45 685
458212	Trop perçu AESN programme 2012		4 941	4 941	2	458211	Financement programme 2011		5 046	5 046
	Total dépenses des travaux en rivières	618 823	6 918	625 741	9		Total recettes des travaux en rivières	560 243	5 046	565 289
		PRO	SRAMME INTE	ERREGIONAL	"LUTIE	CONTRE	PROGRAMME INTERREGIONAL "LUTTE CONTRE LES INONDATIONS"			
	CPER 2000-2006				7					
10 / 2031	Frais études hydrologie haut bassins Savigny		11 600	11 600	8	1321	Contribution de l'Etat	84 342		84 342
10 / 21318	Indemnités servitude propriétaires site Proisy				6	1322	Contribution Régions			
					10	13272	Contribution FEDER	38 285		38 285
					1					
	HORS CPER				12					0
11 / 2031	Etudes Montigny (Pro, étude foncières, fouilles)	102 475		102 475	13	1321	Subvention Etat MSM	126 950		
2118	Acquisition bassins et emprise digue Montigny sous Marle	400 000		400 000	14					0
					15					
	CPER 2007-2013				16					0
12 / 2031	Frais d'études (Aizelles)	149 603		149 603	17	1321	Subvention Etat Aizelles Bassins	43 700		
					18	1322	Subvention CR Aizelles Bassins	33 726		33 726
					19	13272	Subvention FEDER Aizelles Bassins	9 941		
	PAPI VERSE				20					0
13 / 2031	Frais d'études				21	1321	Subvention de l'Etat (PAPI VERSE)	999 98		
13 / 231318	Travaux en cours				22	1322	Subvention CR Picardie (PAPI VERSE)	50 000		50 000
13 / 2031	AXE 2 études hydro pluviomètres	000 09		60 000	23	1323	Subvention CG OISE (PAPI VERSE)	22 916		
458100	AXE 2 Panneau d'informations	24 000		24 000	24	1324	Subvention Communes et Syndicat (PAPI VERSE)	8 333		8 333
					25	1328	Subvention Agence de l'Eau (PAPI VERSE)	94 033		
13/ 2031	AXE 6 ouvrages	241 112		241 112	56	458200	Subvention Etat (Panneau)	8 000		8 000
13 / 2031	AXE 6 remise en fonds de vallée	130 000		130 000	27					
13 /2031	AXE 6 aménagements des affluents	36 000		36 000	78					0
13 / 2188	AXE 6 luttle contre le ruissellements (gabion)	230 000		230 000	53					
					30					

				D	12	DM 1 2015				
			SEC	SECTION D'INVESTISSEMENT	VĘ	STISS	EMENT			
	DEPENSES						RECETTES			
Chapitre / Article		BP 2015	Nouvelles propositions crédits paiements	Crédit 2015	n°ligne	Chapitre / Article	Libellés	BP 2015	Nouvelles propositions crédits paiements	Crédit 2015
	AUTRES				31					0
2188	Programme pluviomètre et sonde (Meuse et étréaupont)	3 162		3 162	32	1322	Subvention CR Picardie (Aizelles milieux aquatiques)	1 729		
2031	Etudes (st Michel, bassins sucreries, etc)	75 742		75 742	33	1328	Subvention AESN (Aizelles milieux aquatiques)	14 941		14 941
2031	Aizelles réméandrage	25 000		25 000	34					
2118	Acquisition de terrains Vic sur Aisne	536 000		536 000	35	1328	VNF subvention étude LSM II		22 500	22 500
261	Acquisition 1 action SPL X-DEMAT	16		16	36					
2188	Travaux buses LSM	80 000	-80 000	0	37					0
2188	Travaux installation ligne adsl V3		19 000	19 000	38					
2188	Divers travaux sites (frayère compensatoire)	26 000		26 000	39					0
2312	Réserve écologique	10 000	-4 000	000 9	40					
	Total des dépenses des programmes	2 129 110	-53 400	2 075 710	41		Total des dépenses des programmes	623 562	22 500	646 062
				AUTRES IN	IVESTI	AUTRES INVESTISSEMENTS				
21848	Acquisition de matériel de bureau et mobilier	20 000		20 000	42	100	Résultat d'investissement 2014	1 182 248,00		1 182 248,00
231311	Travaux dans le siège	41 029		41 029	43	28	Amortissements	700 000	8 000	708 000,00
231311	Ligne de réserve	336 174	82 0 28	418 202	44	10222	FCTVA	186 000		186 000,00
2182	Acquisition véhicule transport	29 000		29 000	45	1321	Subvention Etat (bonus écologique véhicule hybride)	4 000		4 000,00
020	Dépenses imprévues (FIU)	180 000		180 000	46					0,00
	TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	3 354 136	35 546	3 389 682	47		TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	3 354 136	35 546	3 389 682

				פטטפ	7 - 7	BUDGEI PRIMILIF 2016	9						
				SECTION	I DE FON	SECTION DE FONCTIONNEMENT	1EN]						
			BP 2015 pou	P 2015 pour mémoire				Politique d'e restauration	A Politique d'entretien et de restauration des rivières	Politique de lu	B Politique de lutte contre les inondations	C Autres politiques	olitiques
Chapitre	Article	Libellés	Dépenses	Recettes	Dépenses 2016	Recettes 2016		Coût	Recettes extérieures	Coût	Recettes extérieures	Coût	Recettes extérieures
-	2	e e	4	5	9	7	8	6	10	11	12	13	14
								34,77%		61,77%		3,46%	
023		Prélèvement pour la section d'investissement	98 083		100 000		-			100 000			
89	6811	Dotations aux amortissements	200 000		710 000		2			710 000	0		
		Participations des départements		2 176 597		2 172 191	ю						
				ENTRETIE	N DE LONGU	ENTRETIEN DE LONGUEIL-SAINTE-MARIE	IARIE						
74	7474	Participations des communes		95 581		76 000	4				76 000		
	60612	Energie - Electricité	2 800		2 7 0 0		2			2 700,00			
	60611	Eau	100		100		9			100,00			
	60632	Fournitures petits équipements	1 000		0009		7			00'000 9			
	615211	Entretien site	112 000		125 000		8			125 000,00			
110	62612	Frais de télécommunications	1 000		1 000		6			1 000,00			
-	616	Primes d'assurances site	100		100		10			100,00			
	617	Etudes désensablage buses	14 000				F						
	617	Certification ouvrages	11 900		10 000		12			10 000,00			
	617	Suivi parcelles agricoles	4 700		2 000		13			5 000,000			
	63512	Taxes foncières	000 9		0009		41			00'000 9			
	Sous to	Sous total Longueil Sainte Marie	153 600	95 581	155 900	76 000	15			155 900	76 000		
				Ш	ENTRETIEN DE PROISY	E PROISY							
74	7474	Participations des communes		12 720		10 000	16				10 000		
	615212	Entretien site Proisy	46 500		46 500		17			46 500			
	60612	Energie - Electricité Proisy	2 000		2 000		18			2 000			
	6262	Frais de télécommunications Proisy	2 200		2 200		19			2 200			
011	617	Certification ouvrages Proisy	5 500		5 500		20			5 500			
	60632	Fournitures et petits équipements	2 000		2 000		21			2 000			
	616	Primes d'assurances site Proisy	200		200		22			700			
	63512	Taxes foncières Proisy	250		250		23			250			
	•									-			

1   2   3   3   3   3   3   3   3   3   3						,						
Article  2 2 74788 Sou 617 617 617 617 61522 61522 6262 6262 Sous tot			SECTION	DE FON	SECTION DE FONCTIONNEMENT	<b>JENT</b>						
Article  2  617  74788  Sou  61622  61522  61522  6262  Sous tol		BP 2015 pour mémoire	némoire				A Politique d'entretien et de restauration des rivières	tretien et de des rivières	B Politique de lutte contre les inondations	B de lutte contre les nondations	Autres	C Autres politiques
66738 665738 665738 665738	ā	Dépenses	Recettes	Dépenses 2016	Recettes 2016		Coût	Recettes extérieures	Coût	Recettes extérieures	Coût	Recettes extérieures
\$0u \$0u \$0u \$0012		4	2	9	7	8	6	10	11	12	13	14
\$0u \$0u \$0u \$00612 617 617 61522 6262 80us tol			S	SEUIL PASTEUR (études)	JR (études)							
Sou 60612 617 617 61522 6262 6262 Sous tol 65738 65738		000 99		70 000		25	20 000	0				
80u 60612 61622 61622 6262 6262 80us tol			000 99		85 000	26		85 000				
60612 617 61522 6262 Sous tol 65738 65738		000 59	65 000	20 000	85 000	27	70 000	85 000	0	0	0	
60612 617 61522 6262 Sous tol		AC	SUISITIONS	DE DONNEE	ACQUISITIONS DE DONNEES HYDROGRAPHIQUES	APHIQU	IES					
6172 6262 Sous tol 65738 65738 65738	viomètres	3 700		5 500		28			2 500			
Sous tol		42 000		35 000		29			35 000			
Sous to  Sos to  65738 65738	t pluviomètres			5 000		30			5 000			
Sous tot. 65738 65738 65738	omètres	4 000		000		31			000 9			
65738	S	49 700	0	51 500	0	32			51 500	0		
65738			AIDES AI	ЈХ СОГГЕСТ	AIDES AUX COLLECTIVITES LOCALES	ILES						
65738	2015	350 000		100 000		33	100 000					
65738				100 000		34	100 000					
90100				50 000		35	20 000					
74 74788 AESN			120 000			36						
74 7473 Participations CD 02			64 000			37		0				
Sous total Subvention aux collectivités	vités	350 000	184 000	250 000	0	88	250 000	0	0	0	0	•

				BUDG	ET PRI	<b>BUDGET PRIMITIF 2016</b>	16						
				SECTION	I DE FONC	SECTION DE FONCTIONNEMENT	EN						
			BP 2015 pour mémoire	ır mémoire				A Politique d'entretien et de restauration des rivières	tretien et de des rivières	B Politique de lutte contre les inondations	tte contre les	Autres p	C Autres politiques
Chapitre	Article	Libellés	Dépenses	Recettes	Dépenses 2016	Recettes 2016		Coût	Recettes extérieures	Coût	Recettes extérieures	Coût	Recettes extérieures
-	2	8	4	5	9	7	8	6	10	11	12	13	14
			PR	<b>JGRAMME DE</b>	E REDUCTION	PROGRAMME DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE	ERAE	SILITE					
065	65734	Subventions travaux vulnérabilité	10 000		2 000		39					2 000	
011	617	Etudes / diagnostics vulnérabilité	3 000				40						
74	7474	Financements diagnostics		3 000			41				0		
Sous to	otal progra	Sous total programme réduction de la vulnérabilité	13 000	3 000	2 000	0	42	0	0	0	0	2 000	0
					PAPI VERSE	RSE							
	60632	Axe 1 repères de crues	1 000				43						
011	617	Axe 1 expo itinérante (volet Verse)	23 000		23 000		44			23 000			
	617	Axe 5 diagnostics vulnérabilité	116 400		28 000		45			28 000			
	7471	Participations Etat		41 100		10 200	46				10 200		
7.	7474	Participations communes		11 262		3 800	47				3 800		
<u> </u>	74788	Participations bailleurs sociaux / particuliers		8 760		4 900	48				4 900		
	7474	Participations commerces		18 240			49						
							50						
	Sous tot	Sous total acquisitions PAPI Verse	140 400	79 362	51 000	18 900	51	0	0	51 000	18 900	0	0
			LUT	TE CONTRE	LE RUISSELL	LUTTE CONTRE LE RUISSELLEMENT (plantation haies)	ation	haies)					
	8909	Achat haies	20 020				52						
5	61524	Frais d'entretiens et d'installations	13 000		10 000		53			10 000			
-	6228	Frais DIG et procédure	14 600				54						
	6754	Indemisations perte de récolte	1 240		5 000		55			5 000			
74	74788	AESN		16 525			56						
<i>σ</i>	Sous total	Sous total lutte contre le ruissellement	48 890	16 525	15 000	0	22	0	0	15 000	0	0	0
											-		

				נו נו									
				SECTION	SECTION DE FONCTIONNEMENT	CTIONNER	VEN	_					
			BP 2015 pour mémoire	ır mémoire				A Politique d'entretien et de restauration des rivières	Itretien et de des rivières	B Politique de lutte contre les inondations	3 itte contre les ations	C Autres politiques	olitiques
Chapitre A	Article	Libellés	Dépenses	Recettes	Dépenses 2016	Recettes 2016		Coût	Recettes extérieures	Coût	Recettes extérieures	Coût	Recettes extérieures
-	2	3	4	5	9	7	8	6	10	11	12	13	14
					AUTRES	S							
9 89	6875	Dotations provisions risques et charges exceptionnels	30 000		1 000		28			1 000	0		
9 29	6718	Indemnité servitude exploitant	10 000				29			0			
9 29	6574	Subvention COS	2 000		2 000		09			2 000			
022	022	Dépenses imprévues	47 562		29 541		19			29 541			
	S	sous total autres	89 262		32 541		62	•	•	32 541	•	•	
				<b></b>	CHARGES DE PERSONNEI	ERSONNEL							
, l	6336	Cotisations au CDG et CNFPT	8 200		8 200		63	2 955		5 250		294	
9	6331	Taxe transport	2 200		2 500		49	869		1 544		87	
9	6451	Cotisations à l'URSSAF	100 000		88 260		92	30 792		54 704		3 064	
, e	6453	Cotisations CNRACL	73 100		80 000		99	27 816		49 416		2 768	
012	6454	Cotisations Pôle emploi	10 800		10 500		29	3 651		6 486		363	
	6455	Cotisations risques statutaires	21 400		21 500		89	7 476		13 281		744	
ý	6475	Médecine du travail	1 000		1 000		69	348		618		35	
y	6488	Autres charges de personnel	20 900		21 000		0/	7 302		12 972		727	
ę	6411	Traitements et primes agents titulaires	332 900		348 940		74	121 326		215 540		12 073	
ý	64131	Traitements et primes agents non titulaires	170 000		168 000		72	58 414		103 774		5 813	
7.	74488	AESN		63 000		70 000	73		20 000				
74	7477	Etat PAPI Verse		20 000		16 000	74		8 000		8 000		
7.	74718	Etat Directive		16 000		16 000	75				16 000		
5	404	Council ob secure do letet suco	740 500	000 66	750 500	102 000	92	260 949	78 000	V85 59V	24 000	75 967	

				BUDG	FT PR	BUDGET PRIMITIF 2016	116						
				SECTION	I DE FONG	SECTION DE FONCTIONNEMENT	T L						
;		:	BP 2015 pour mémoire	ur mémoire				A Politique d'entretien et de restauration des rivières	A ntretien et de des rivières	B Politique de lutte contre les inondations	B utte contre les dations	) Autres p	C Autres politiques
Chapitre	Article	Libellés	Dépenses	Recettes	Dépenses 2016	Recettes 2016		Coût	Recettes extérieures	Coût	Recettes extérieures	Coût	Recettes extérieures
-	2	8	4	5	9	7	8	6	10	1	12	13	14
				FONCT	IONNEMENT	FONCTIONNEMENT DES SERVICES	Si						
	60611	Eau	300		300		11	104		185		10	
	60612	Energie - Electricité	3 600		4 500		78	1 565		2 780		156	
	60622	Carburant	9 000		6 500		79	2 260		4 015		225	
	60632	Fournitures et petits équipements	5 000		4 000		18	1 391		2 471		138	
	6064	Fournitures administratives	2 000		5 000		82	1 739		3 089		173	
	611	Contrats prestations services	002 9		6 500		83	2 260		4 015		225	
	6132	Locations immobilières	1 500		1 500		25	522		927		52	
	6135	Locations mobilières	3 000		3 000		982	1 043		1 853		104	
	61551	Entretien matériel roulant	4 200		4 200		98	1 460		2 594		145	
	61522	Entretien cours guynemer	3 000		3 000		87	1 043		1 853		104	
	6156	Maintenance	3 000		3 000		88	1 043		1 853		104	
	616	Primes d'assurance	20 100		20 100		88	6869		12 416		969	
	6182	Documentation générale et technique	1 500		1 500		90	522		927		52	
	6184	Versement à des organismes de formation	2 500		2 500		91	869		1 544		87	
077	6185	Journées animation élus	12 000		12 000		95	4 172		7 412		415	
5	6185	Frais colloques	5 300		5 300		93	1 843		3 274		183	
	6225	Indemnité au comptable	1 400		1 400		94	487		865		48	
	62268	Autres honoraires, conseils	10 000		10 000		96	3 4 7 7		6 177		346	
	62268	Autres honoraires directive inondations			2 000		96	969		1 235		69	
	6231	Annonces et insertions	2 000		2 000		97	969		1 235		69	
	6233	Foires et expositions	15 000		10 000		86	3 4 7 7		6 177		346	
	6234	Réceptions	9 200		8 000		66	2 7 8 2		4 942		277	
	6236	Catalogues, imprimés et publications	42 800		42 800		100	14 882		26 438		1 481	
	6251	Voyages, déplacements et missions	7 100		7 100		101	2 469	Ī	4 386		246	
	6261	Frais d'affranchissements	7 300		10 000		102	3 477		6 177		346	
	6262	Frais de télécommunications	8 000		9 500		103	3 303		5 868		329	
	627	Services bancaires	100		100		104	35		62		3	
	6281	Concours divers	10 4 00		12 000		105	4 172		7 412		415	
	6283	Frais de nettoyage des locaux	5 500		5 500		106	1912		3 397		190	
	6288	Autres services extérieurs	400		400		107	139		247		14	
74	747	Financement AESN journée animation élus				009 6	108				0096		
S	ous total fc	Sous total fonctionnnement des services	202 400		204 600	009 6	109	71 139	•	126 381	009 6	7 079	•

	olitiques	Recettes extérieures	14				0	0	
	C Autres po	Coût	13		692	52	744	35 790	
	te contre les	Recettes extérieures	12				0	138 500	
	B Politique de luí inonda	Coût	#		12 354	927	13 281	163 000 1 778 337	
	tretien et de des rivières	Recettes extérieures	10				0		
_	A Politique d'en restauration	Coût	6		6 954	522	7 476	659 564	
JEN.			8	EAU	110	111	112	113	
TIONNEN		Recettes 2016	7	JE DE L'OIS'E			0	2 473 691	
DE FONC		Dépenses 2016	9	: ECOLOGIQI	20 000	1 500	21 500	2 473 691	
SECTION	ır mémoire	Recettes	20	RESERVI			0	2 731 785 2 731 785 2 473 691 2 473 691	
	BP 2015 por	Dépenses	4		20 000	1 500	21 500	2 731 785	
		Libellés	ε		Entretien réserve écologique	Fournitures petits équipements	al de la réserve l'Ois'eau	TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT	
		Article	2		61521	60632	Sous tota	OTAL SEC	
		Chapitre	-		5	_		ř	
	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT  A B C C C C C C C C C C C C C C C C C C	Article Libellés Dépenses 2016 Recettes 2016 Recettes 2016 Coût Recettes Coût Recett	SECTION DE FONCTIONNEMENT   A B Dépenses 2016   Recettes 2016   Recettes 2016   Coût   Coût	Article         Libellés         PP 2015 pour mémoire         Dépenses 2016         Recettes 2016         Recettes 2016         Récettes 2016 <th colspa<="" td=""><td>Article         Libellés         Dépenses         2016         Recettes         2016</td><td>Article         Ep 2015 pour mêmoire         Dépenses 2016         Recentes 2016         Recente</td><td>Article         Libeliés         Recentes         2015         Politique d'entre contre les resolute contre les resolutes contre les recentes politique de lutre contre les recentes politique d'entre contre les recentes politiques d'entre les recentes politiques d'entre contre les recentes d'entre contre les recentes d'entre contre les recentes d'entre contre les recen</td></th>	<td>Article         Libellés         Dépenses         2016         Recettes         2016</td> <td>Article         Ep 2015 pour mêmoire         Dépenses 2016         Recentes 2016         Recente</td> <td>Article         Libeliés         Recentes         2015         Politique d'entre contre les resolute contre les resolutes contre les recentes politique de lutre contre les recentes politique d'entre contre les recentes politiques d'entre les recentes politiques d'entre contre les recentes d'entre contre les recentes d'entre contre les recentes d'entre contre les recen</td>	Article         Libellés         Dépenses         2016         Recettes         2016	Article         Ep 2015 pour mêmoire         Dépenses 2016         Recentes 2016         Recente	Article         Libeliés         Recentes         2015         Politique d'entre contre les resolute contre les resolutes contre les recentes politique de lutre contre les recentes politique d'entre contre les recentes politiques d'entre les recentes politiques d'entre contre les recentes d'entre contre les recentes d'entre contre les recentes d'entre contre les recen

ESN, CR Pic				<b>BUDGET PRIMITIF 2016</b>	RIMITIF 20	16						
Column   C				SECTION D'IN	VESTISSEME	Ł						
Companies of the control of the co	Chapitre /	=	BP 2015 por	ur mémoire				Répartition	ı par alinéa de	l'article 16 des	statuts	
The contract of contract of the contract of	Article	Libelles	Dépenses	Recettes	Dépenses 2016	Recettes 2016	A Politique d'en restauration (	retien et de les rivières	B Politique de lui inonda	tte contre les	& Autres pol	senbiji
Transmit to the control of the con							Coût	Recettes extérieures	Coût	Recettes extérieures	Coût	Recettes extérieures
Execute of Controller   TRANAIX ER NUISERS SOUNAINALES SOURS MAITTERS SOUR MAITTERS	-		8	4	9	7	Ш	6	10	£	12	13
Funcement placement   Funcement placement   Funcement placement placement   Funcement placement placemen		TRAVA	UX EN RIVIERES	DOMANIALES SOU	IS MAÎTRISE D'OU	VRAGE ENTENT	E					
Matter general registry (170 ct )   1,000	458116	Enlevement d'encombres	33 600	15 500	33 600		33 600					
Machine processing processing contention (ACSN CR Pic)   Color C	458216	Financements partenaires (AESN, CR Pic)			1	11 200	0	11 200				
Control ten particular (ACCA) CLR (C)   C   C   C   C   C   C   C   C   C	458116	Abattage préventif	000 8		7 / 00	000 6	7 / 100	000 6				
Properties to Secretaria Scale Michigan Se	458116	Financements partenaires (AESN, CK Pic)	82 034	48 743	62 520	7 000	62 520	7 000				
Proceedings   Processor   Pr	458216	Financements partenaires (AESN, CR Pic)				30 200		30 500				
Total departes close traces   Comparison	458116	Ripisylve	120 960		97 200		97 200					
Particular control buriess   1554 col   102 col   2   155 col   102 col   2   155 col   2   2   2   2   2   2   2   2   2	458216	Financements partenaires (AESN, CR Pic)				64 800		64 800				
Final Contention   Final Conte	458116	Restauration de zones humides	155 406	<u> </u>	156 000		156 000					
Total diperses des forestravar en rivêres   400 000   256 667   7   252 000   272 00	458216	Financements partenaires (AESN, CR Pic)		•		104 000		104 000				
Total digentises des tervaux en nivilees   PROGRAMME INTERREGIONAL."LUTTE CONTRE LES INONDATIONS**   PROGRAMME INTERREGIONAL."LUTTE CONTRE LES INONDATIONS**   PROGRAMME INTERREGIONAL."LUTTE CONTRE LES INONDATIONS**   CUERT SITIES 2020												
PROGRAMME INTERREGIONAL "LUTTE CONTRE LES INONDATIONS"   Acqueintoire basis as the blording as blatter   400 to 00   1   1   141 to 0   100 to 00   100 to 00 to 00   100 to		Total dépenses des travaux en rivières	400 000	266 667 7	352 020	212 500		212 500			0	0
CPEREQUISICATION   Application bases as Marcing Statement			PROGRAMME	NTERREGIONAL "L	UTTE CONTRE LE	ES INONDATION	S.					
Acquisitione issues alse fundingly as Martle         400 000         9         100 000         100 000           Subventions Edd         100 000         100 000         86 000         86 000         96 000         96 000           Subventions Edd         Subventions Edd         100 000         33 33         7         14 60         17 4 60         17 1 400 <td></td> <td>CPER 2015-2020</td> <td></td> <td>8</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td>		CPER 2015-2020		8								
Reconstructions Each in Activation Regions         Find a control of control	11 / 2118	Acquisitions bassins site Montigny ss Marle	400 000	6					100 000			
Subventions Entity   Subvent	11 / 231318	Fouilles archéologique site Montigny ss Marle		10					360 000			
Subventions Regions   Subventions Regions   17   160   17   17   17   17   17   17   17   1	1311	Subventions Etat		#		000 96				000 96		
Subvention Feder   Subvention Feder   Subvention Feder   Subvention Feder   Subvention Feder   Subvention Feder   Subventions ET PLOS   Subvention ET PLOS   Sub	1312	Subventions Régions		12		74 160				74 160		
Frais detuctes (Attacles)   100 000	13172	Subvention Feder		£ \$		7.1 840				71 840		
First of detactes ( Authority Cutzelles)				4 4								
First Section Received Accesses   7533   70   71   71   71   71   71   71   71		CPER 2007-2013	100 000	G å								
Subventions Ed. Arzeles   25 726   1	12 / 2031	Frais d'études (Azelles)	000									
Subvention FEDRA kazeles	1321	Subventions Etat Azelles Subventions OB Dicardia Aizelles										
Axe E etucies hydropulvionitiens         60 000         21         60 000         22         60 000         22         60 000         22         60 000         22         60 000         22         60 000         23         60 000 <td>1322</td> <td>Subventions Or Picalule Alzenes</td> <td></td>	1322	Subventions Or Picalule Alzenes										
Ave E titudes hydro pluviomètres         60 000         22         Parmeau d'informations         24 000         22         24 000         22         24 000         22         24 000         25 0	2775	כתה אמונים ואין דרבי אלמונים										
Ave E fetudes hydro pluviometres         60 000         22         60 000         22         60 000         24 000         70         94 000         70		PAPI Verse		21								
Axe 6 ouvrages         130 000         24 000         24 000         24 000         24 000         24 000         24 000         24 000         24 000         24 000         24 000         24 000         24 000         24 000         24 000         24 000         24 000         24 000         24 000         24 000         25 000         <	13/2031	Axe 2 études hydro pluviomètres	000 09	22								
Axe 6 couvrages         130 000         24         94 000         94 000         94 000         94 000         94 000         95 000	458100	Panneau d'informations	24 000	23								
Axe 6 remise en fonds de vallée         130 000         25         30 000         30 000         30 000           Axe 6 aménagements des affluents         50 000         25 000	13 / 2031	Axe 6 ouvrages	130 000	24					94 000			
Axe 6 arrieragements des aifluents         50 000         m         6 000         6 000         6 000         6 000         6 000         6 000         6 000         6 000         6 000         6 000         6 000         6 000         6 000         6 000         7 0 0	13 / 2031	Axe 6 remise en fonds de vallée	130 000	25	.,				30 000			
Axe 6 Little control less ruissellements         230 000         27 255 000         275 000         277 480         277 480 <td>13 / 2031</td> <td>Axe 6 aménagements des affluents</td> <td>20 000</td> <td>28</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>0009</td> <td></td> <td></td> <td></td>	13 / 2031	Axe 6 aménagements des affluents	20 000	28					0009			
A cquisitions terrains empire et cuvette         28         70 000         70 000         70 000         70 000         70 000         70 000         9         70 000	13 / 2188	Axe 6 lutte contre les ruissellements	230 000	27					255 000			
Subvention Etal PAPI Verse         63 333         a         31 200         31 200         31 200           Subvention CR Picadic PAPI Verse         32 500         31 200         31 200         31 200         31 200           Subvention CD Oise PAPI Verse         17 083         22 500         8 400         8 400         8 400           Subvention AESN PAPI Verse         8 333         33         880         880         880         880           Subvention Etal PAPI Verse         103 335         34 500         21 500         21 500         21 500           Total des dépenses des programmes         1124 000         289 225         34 500         377 480         915 000         277 480         915 000         277 480	13 / 2118	Acquisitions terrains emprise et cuvette		28					20 000			
Subvention Elat PAPI Verse         63.333         a         31.200         31.200           Subvention CR Picardic PAPI Verse         32.500         31.200         32.500         32.500           Subvention CD Olse PAPI Verse         17.083         22.500         84.00         84.00           Subvention AESIN PAPI Verse         10.335         31.500         88.00         88.00         88.00           Subvention Elat PAPI Verse         10.335         31.500         21.500         21.500         21.500           Total des dépenses des programmes         11.124 000         289 225         315 000         277 480         915 000         277 480												
Subvention CR Picardic PAPI Verse         32 500         23 500         23 500           Subvention CD Oise PAPI Verse         17 083 as         8 400         8 400         8 400           Subvention Eat PAPI Verse         8 333 ss         8 83         880         880           Subvention Eat PAPI Verse         10 915 000         277 480         21 500         277 480           Total des dépenses des programmes         1 124 000         299 225         915 000         277 480         915 000         277 480	1321	Subvention Etat PAPI Verse		- 1		31 200				31 200		
Subvoention CD Oise PAPI Verse         17 083 as         17 083 as         8 400         8 400           Subv Communes et syndicat PAPI Verse         8 333 as         880         880         880           Subvoention Etal PAPI Verse         103355 as         103355 as         21 500         21 500         21 500           Total des dépenses des programmes         1 124 000         299 225 as         915 000         277 480         915 000         277 480	1322	Subvention CR Picardie PAPI Verse				23 500				23 500		
Subv Communes et syndicat PAPI Verse         8 333         33         880         880           Subvention AESN PAPI Verse         103 335         34         21 500         21 500         21 500           Subvention Etat PAPI Verse (panneau)         8 000         35         915 000         377 480         915 000         277 480           Total des dépenses des programmes         1 124 000         299 225         36         915 000         277 480         315 000         277 480	1323	Subvention CD Oise PAPI Verse				8 400				8 400		
Subvention AESN PAPI Verse         103.35s at 21 500         27 500         21 500         21 500           Subvention Etat PAPI Verse (panneau)         8 000         35         915 000         277 480         915 000         277 480	1324	Subv Communes et syndicat PAPI Verse				880				880		
Subvertion Elat PAPI Verse (panneau)	1328	Subvention AESN PAPI Verse				nng LZ				21 500	1	
1 124 000 239 225 % 915 000 277 480 0 915 000 277 480	458200	Subvention Etat PAPI Verse (panneau)	427			777		1	045	727 400	-	
		Total des dépenses des programmes	000 471 L			71.1 40n	>		915 UUU	7// 400	5	

			litiques	Recettes extérieures	13				0												0	0
		sstatuts	6 Autres politiques	Coût	12				0		519	346									865	865
		l'article 16 des	te contre les tions	Recettes extérieures	1				0												0	277 480
		Répartition par alinéa de l'article 16 des statuts	B Politique de lutte contre les inondations	Coût	10		0		0		9 2 6 6	6 177									15 443	930 443
		Répartitio	itretien et de des rivières	Recettes extérieures	6				0												0	212 500
			A Politique d'entretien et de restauration des rivières	Coût	80				0		5 216	3 477									8 693	360 713
16	NT		Recettes 2016		7				0							100 000	710 000	62 000			872 000	1 361 980
<b>BUDGET PRIMITIF 2016</b>	SECTION D'INVESTISSEMENT		Depenses 2016		9	AUTRES INVESTISSEMENTS			0		15 000	10 000		096 69							94 960	1 361 980
PR	NI.				2	INVES	37	88	62 0	40	41	42	43	44	45	3 46	0 47	0 48	5 49	02 0	8 51	0 52
BUDGET	SECTION D	2015 pour mémoire	Recettes		4	AUTRES										98 083	700 000	130 000	163 025	4 000	1 095 108	1 661 000
		BP 2015 pou	Dépenses		8		26 000	10 000	36 000		20 000	22 000	29 000	30 000							101 000	1 661 000
		711-41	Cidelles		2		Travaux prolongement buses LSM	Travaux réserve écologique	Total autres investissements		Acquisition de matériel et bureau informatique	Travaux dans le siège	Acquisition de matériel de transport	Dépenses imprévues		Prélèvement section de fonctionnement	Amortissements	FCTVA	Emprunt	Subvention Etat (bonus écologique véhicule)	Total	TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT
		Chapitre /	Article		-		2188	2312			21848	231311	2182	020		021	28	10222	164	1321		

### Projet de convention pour occupation précaire

(Code rural art. L. 411-2, 4-3°)

Entre les soussignés:
Bailleur:
<b>ENTENTE INTERDEPARTEMENTALE OISE AISNE,</b> représentée par son Président dûment habilité par délibération du Conseil d'administration en date du 27 mai 2015.
Demeurant: 11, Cours Guynemer 60200 COMPIEGNE
<u>Preneur</u> :
Monsieur, en qualité d'exploitant agricole
Demeurant:
EXPOSÉ
Le préfet de l'Aisne a pris une Déclaration d'utilité publique (DUP) en décembre 2014 pour le projet d'aménagement d'une aire d'écrêtement des crues de la Serre sur le territoire des communes de MONTIGNY SOUS MARLE, MARLE, CILLY et LA NEUVILLE-BOSMONT.
L'ordonnance d'expropriation a été rendue en date du 22 juin 2015 par le juge de l'expropriation du Tribunal de Grande Instance de LAON au profit de l'ENTENTE OISE AISNE.
Suite à cette ordonnance et après signature de l'acte de vente, l'Entente Oise Aisne devient propriétaire des parcelles désignées à l'article 1 de la présente convention.
La prise de possession des terrains pour les besoins du projet par l'Entente Oise Aisne n'étant nécessaire qu'au moment du démarrage des travaux, il est décidé de consentir à l'exploitant en place une autorisation d'occupation précaire sur les biens désignés ci-après.
CONVENTION D'OCCUPATION PRÉCAIRE
L'Entente Oise Aisne consent à Mqui accepte, une convention d'occupation précaire les parcelles désignées ci-après.
Il est entendu entre les parties, comme condition essentielle de la présente convention passée en application de l'article L. 411-2-4-3° du code rural, que le droit d'occupation ainsi conféré au preneur ne l'est qu'à titre précaire puisque ces parcelles sont concernées par l'emprise du projet et qu'en conséquence, il exclut toute possibilité pour ce dernier d'invoquer les dispositions du statut de fermage.
Pour l'exploitation de ces biens, le preneur déclare avoir obtenu le l'autorisation d'exploiter, du Contrôle des structures.
Article 1 – Désignation des biens
Les parcelles concernées sont les suivantes :

Commune de ......

Section	Numéro	Sur	face to	tale	Surfac	e intér	essée
		<u>ha</u>	<u>a</u>	<u>ca</u>	<u>ha</u>	<u>a</u>	<u>ca</u>
TOTAL							

#### Article 2 - Durée

La présente convention est consentie et acceptée jusqu'à la prise de possession des terrains par l'Entente Oise-Aisne pour les besoins du chantier (à titre indicatif, année : à déterminer).

L'Entente Oise-Aisne s'engage à prévenir l'exploitant .... mois (à déterminer) avant la prise de possession des terrains.

#### Article 3 - Indemnité d'occupation

#### Article 4 - Indemnités pour perte de récolte

Au moment de la prise de possession des parcelles, l'Entente Oise-Aisne versera à l'exploitant des indemnités pour perte de récolte selon le barème de la Chambre d'agriculture de l'Aisne en vigueur au moment de la prise de possession.

#### Article 5 - Conditions de jouissance

Le preneur prendra les biens, objet de la convention, dans leur état actuel sans pouvoir exercer aucune réclamation contre le propriétaire.

Le preneur jouira de la propriété, sans commettre, ni souffrir des éventuels dégâts ou dégradations.

Le preneur ne pourra changer la destination des biens, objet de la convention, qui sont strictement à vocation agricole.

Le preneur paiera pendant toute la durée de la convention et au prorata de cette durée, les impôts de toute nature grevant les biens, objet du présent contrat, ainsi que les primes d'assurance.

#### Article 6 - Transmission du droit de jouissance

Le droit de jouissance conféré au bénéficiaire de la présente convention est un droit qui lui est strictement personnel et qui ne peut donc faire l'objet d'un transfert sous quelque modalité que ce soit.

En cas de décès de l'exploitant occupant, le droit de jouissance dont ce dernier était titulaire ne sera pas transmissible à ses héritiers et ayants droit, la présente convention prenant fin de plein droit sans aucune formalité.

#### Article 7 - Résiliation

Si les conditions de la présente convention n'étaient pas respectées par le preneur, l'Entente Oise-Aisne se réserve la possibilité de résilier la convention.

Le preneur peut, s'il le souhaite, mettre fin à l'occupation des parcelles en prévenant l'Entente Oise Aisne par lettre recommandée avec accusé de réception, en indiquant une date de libération des parcelles.

Fait en 2 exemplaires,	
Α	le